

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2020 : baisse des débits des cours d'eau et renforcement des mesures de restriction des usages

Globalement, la situation hydrologique du département de la Dordogne reste favorable. Les débits des cours d'eau sont encore satisfaisants, malgré leur diminution régulière observée ces 7 derniers jours. La tendance à la baisse des débits devrait se confirmer dans les jours à venir avec l'augmentation des besoins. Mais la dégradation s'amplifie sur les cours d'eau fragiles du Périgord noir qui ont franchi de nouveaux seuils de restriction.

Cette situation a conduit le Préfet de la Dordogne à renforcer les mesures de limitation des usages de l'eau, applicable à compter du 10 juillet 2020 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

- Enéa, Borrèze, Boulou et Estrop: ALERTE (interdiction de prélèvement = 1 jour par semaine):
- Céou amont, Céou aval, Cern, Germaine, Melve et Lizabel: ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine);
- Tournefeuille : CRISE (interdiction totale de prélèvement pour tous les usages non prioritaires).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 21 juillet prochain à la préfecture de la Dordogne

Bureau de la communication interministérielle Tél: 05 53 02 24 07 - 05 53 02 24 38

Port: 06 22 64 43 84

Courriel: pref-communication@dordogne.gouv.fr







